



CERTIFICAT DU MAIRE
constatant la mise à disposition d'un dossier d'enquête
sur un poste informatique accessible au public en mairie

Demande d'autorisation environnementale présentée
par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE
en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de
MARIGNY-LES-USAGES, parc technologique "Orléans Charbonnière"

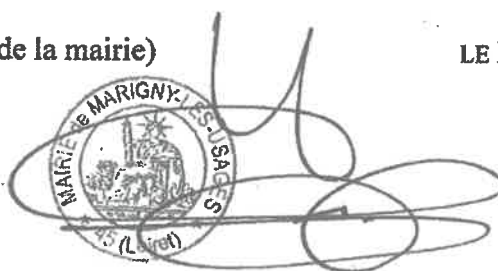
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MARIGNY-LES-USAGES

certifie que les pièces composant les dossiers relatifs à l'enquête publique prescrite conjointement par M. le Préfet du Loiret et Mme la Préfète d'Eure-et-Loir, par arrêté interpréfectoral du 26 juillet 2018, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE, sont restées à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairie de MARIGNY-LES-USAGES, sous format électronique sur un poste informatique.

Fait à MARIGNY-LES-USAGES, le 05 octobre 2018 (1)

(sceau de la mairie)

LE MAIRE,



VU
LE COMMISSAIRE-ENQUETEUR,

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2018